



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

## Trente-quatrième session

Rome (Italie), 14-17 mai 2024

## Rapport sur les conclusions des débats de la quarante-troisième session de la Commission européenne d'agriculture

### Résumé

La Commission européenne d'agriculture (la Commission) s'est réunie les 27 et 28 septembre et le 27 novembre 2023, pour sa 43<sup>e</sup> session, accueillie par la Hongrie.

Comme recommandé dans l'évaluation de la Commission européenne d'agriculture menée en 2017, la session a essentiellement porté sur un seul thème technique principal. La 43<sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture avait pour thème «L'utilisation durable des ressources en terres et en eau en Europe et en Asie centrale».

Au titre du thème technique principal, la Commission a examiné les sous-thèmes suivants:

- Renforcement de la résilience et de la durabilité des systèmes agroalimentaires nationaux grâce à une gestion intégrée des ressources en terres et en eau en Europe et en Asie centrale;
- Gouvernance foncière et neutralité en matière de dégradation des terres en Europe et en Asie centrale;
- Importance de la gouvernance de l'eau pour le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en eau en Europe et en Asie centrale.

La Commission européenne d'agriculture, à sa 43<sup>e</sup> session, a adopté un certain nombre de recommandations pour chacun des sous-thèmes.

Hormis les points ayant directement trait au thème technique principal, l'ordre du jour de la session comprenait un point concernant l'action de la FAO face aux multiples crises touchant l'Europe et l'Asie centrale, un rapport sur l'égalité de genre dans la région et un rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées à la 42<sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture, qui s'est tenue à Budapest (Hongrie), du 19 au 21 janvier 2022, et avait pour thème principal «Transformer les systèmes alimentaires pour lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes dans la région Europe et Asie centrale».

À la fin de la session, la Commission a élu son nouveau Comité exécutif.

Le présent document contient le rapport de la 43<sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture. On trouvera sur le site web de la Commission européenne d'agriculture de la

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

documentation complémentaire, y compris les documents d'information rédigés à l'intention des délégués (<https://www.fao.org/events/detail/43rd-session-of-the-european-commission-on-agriculture/fr>).

**Suite que la Conférence régionale est invitée à donner**

La Conférence régionale est invitée à examiner et approuver le rapport et les recommandations de la 43<sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:*

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Europe

ERC-ECA-Secretariat@fao.org



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

**ECA/43/23/REPORT**

# **RAPPORT**

## **Quarante-troisième session de la Commission européenne d'agriculture**

**Budapest (Hongrie)**

**27-28 septembre**

**et 27 novembre 2023**

Les précédentes sessions de la Commission européenne d'agriculture (dénommée Comité européen de technologie agricole de 1949 à 1952 et Comité européen de l'agriculture jusqu'en 1956) ont eu lieu aux dates suivantes:

1.	Réunion préparatoire	Paris (France), 27-28 juin 1949
2.-	Première session	Rome (Italie), 26-30 septembre 1949
3.	Deuxième session	Genève (Suisse), 27-30 mars 1950
4.	Troisième session	Rome (Italie), 25-28 juin 1951
5.	Quatrième session	Rome (Italie), 3-6 juin 1952
6.	Cinquième session	Rome (Italie), 26-29 mai 1953
7.	Sixième session	Rome (Italie), 14-18 juin 1954
8.	Septième session	Rome (Italie), 20-24 juin 1955
9.	Huitième session	Rome (Italie), 7-11 mai 1956
10.	Neuvième session	Rome (Italie), 17-21 juin 1957
11.	Dixième session	Rome (Italie), 19-23 mai 1958
12.	Onzième session	Rome (Italie), 25-29 mai 1959
13.	Douzième session	Rome (Italie), 15-19 mai 1961
14.	Treizième session	Rome (Italie), 13-18 mai 1963
15.	Quatorzième session	Rome (Italie), 17-21 mai 1965
16.	Quinzième session	Rome (Italie), 15-20 mai 1967
17.	Seizième session	Rome (Italie), 23-26 octobre 1968
18.	Dix-septième session	Rome (Italie), 7-11 septembre 1970
19.	Dix-huitième session	Rome (Italie), 8-12 mai 1972
20.	Dix-neuvième session	Rome (Italie), 17-21 juin 1974
21.	Vingtième session	Rome (Italie), 17-23 juin 1976
22.	Vingt et unième session	Rome (Italie), 19-23 juin 1978
23.	Vingt-deuxième session	Rome (Italie), 23-27 juin 1980
24.	Vingt-troisième session	Rome (Italie), 21-25 juin 1982
25.	Vingt-quatrième session	Innsbruck (Autriche), 18-22 juin 1984
26.	Vingt-cinquième session	Chania (Grèce), 8-12 juin 1987
27.	Vingt-sixième session	Porto (Portugal), 23-26 mai 1989
28.	Vingt-septième session	Herrsching (Allemagne), 1-5 juillet 1991
29.	Vingt-huitième session	La Valette (Malte), 27 septembre - 1 <sup>er</sup> octobre 1993
30.	Vingt-neuvième session	Bled (Slovénie), 2-6 octobre 1995
31.	Trentième session	Nitra (Slovaquie), 8-11 octobre 1997
32.	Trente et unième session	Rome (Italie), 12-14 octobre 1999
33.	Trente-deuxième session	Rome (Italie), 7-8 mars 2002
34.	Trente-troisième session	Rome (Italie), 1 <sup>er</sup> -2 mars 2004
35.	Trente-quatrième session	Riga (Lettonie), 7 juin 2006
36.	Trente-cinquième session	Innsbruck (Autriche), 25 juin 2008
37.	Trente-sixième session	Erevan (Arménie), 11-12 mai 2010
38.	Trente-septième session	Bakou (Azerbaïdjan), 17-18 avril 2012
39.	Trente-huitième session	Bucarest (Roumanie), 1 <sup>er</sup> -2 avril 2014
40.	Trente-neuvième session	Budapest (Hongrie), 22-23 septembre 2015
41.	Quarantième session	Budapest (Hongrie), 27-28 septembre 2017
42.	Quarante et unième session	Budapest (Hongrie), 1 <sup>er</sup> -2 octobre 2019
43.	Quarante-deuxième session	Budapest (Hongrie), 19-21 janvier 2022
44.	Quarante-troisième session	Budapest (Hongrie), 27-28 septembre et 27 novembre 2023

FAO. 2023. Rapport de la 43<sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture (ECA), Budapest (Hongrie).

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

© FAO, 2023



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale en [indiquer la langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage comme décrit à l'article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

**Matériel attribué à des tiers.** Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

**Ventes, droits et licences.** Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés par courriel adressé à [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org). Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request). Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Paragraphes</b>
<b>QUESTIONS LIMINAIRES</b>	1-2
<b>OUVERTURE DE LA SESSION</b>	3-5
<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER</b> Error! Bookmark not defined.	
<b>NOMINATION DES RAPPORTEURS</b>	7
<b>UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES EN TERRES ET EN EAU EN EUROPE ET EN ASIE CENTRALE</b>	8-9
<b>RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE ET DE LA DURABILITÉ DES SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES NATIONAUX GRÂCE À UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN TERRES ET EN EAU EN EUROPE ET EN ASIE CENTRALE</b>	10-13
<b>GOVERNANCE FONCIÈRE ET NEUTRALITÉ EN MATIÈRE DE DÉGRADATION DES TERRES EN EUROPE ET EN ASIE CENTRALE</b>	14-16
<b>IMPORTANCE DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU POUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN EUROPE ET EN ASIE CENTRALE</b> Bookmark not defined.	Error!
<b>RIPOSTE DE LA FAO FACE AUX MULTIPLES CRISES TOUCHANT L'EUROPE ET L'ASIE CENTRALE</b>	21-24
<b>PROGRESSER VERS L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LA RÉGION: INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS</b>	25-28
<b>PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LE BUREAU RÉGIONAL DE LA FAO POUR L'EUROPE ET L'ASIE CENTRALE EN CE QUI CONCERNE LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS FORMULÉES LORS DE LA 42<sup>E</sup> SESSION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE</b>	29-30
<b>MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE</b>	31-32
<b>ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	33-34
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	35
<b>DATE ET LIEU DE LA 44<sup>E</sup> SESSION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE</b>	36
<b>EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA SESSION</b>	37
<b>ORDRE DU JOUR ANNOTÉ</b>	Annexe A
<b>LISTE DES DOCUMENTS</b>	Annexe B
<b>DÉCLARATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE AU TITRE DU POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR, «RIPOSTE DE LA FAO FACE AUX MULTIPLES CRISES TOUCHANT L'EUROPE ET L'ASIE CENTRALE»</b>	Annexe C
<b>RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL</b>	Annexe D

---

<b>RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL</b>	Annexe E
<b>RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL</b>	Annexe F
<b>RÉSULTATS DU VOTE À BULLETIN SECRET</b>	Annexe G
<b>RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL</b>	Annexe H
<b>DÉCLARATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE FAISANT SUITE À L'ADOPTION DU RAPPORT SUR LES TRAVAUX MENÉS À LA 43<sup>e</sup> SESSION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE</b>	Annexe I

## QUESTIONS LIMINAIRES

1. La Commission européenne d'agriculture (la Commission) a tenu sa 43<sup>e</sup> session les 27 et 28 septembre 2023 à Budapest (Hongrie).
2. La session a réuni 59 délégués de 39 pays membres et d'une organisation membre (l'Union européenne). Neuf observateurs d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, de la société civile, du secteur privé, du secteur de la recherche et du monde universitaire y ont participé.

## OUVERTURE DE LA SESSION

3. M. Marios Georgiades, Président de la Commission européenne d'agriculture, a ouvert la 43<sup>e</sup> session de la Commission et a souhaité la bienvenue aux délégués. Il a également remercié le Gouvernement hongrois d'accueillir la Commission une nouvelle fois en présentiel.
4. M. István Nagy, Ministre de l'agriculture de la Hongrie, a souhaité la bienvenue aux délégués. Il a pris note des principaux défis auxquels la région Europe et Asie centrale était confrontée en ce qui concerne l'utilisation durable des ressources en terres et en eau, notamment la dégradation des terres, la salinité des sols, l'absence de mécanismes adéquats relatifs aux régimes fonciers, la pénurie d'eau et le changement climatique. Le Ministre a fourni des exemples de progrès récents accomplis en Hongrie en ce qui concerne la gestion de l'irrigation et la conservation de l'eau. Il a souligné le rôle de la recherche, du développement et de l'innovation dans les gains d'efficacité en matière d'utilisation durable des ressources en terres et en eau. M. Nagy a en outre souligné l'importance de la mobilisation communautaire, de l'éducation et des initiatives de sensibilisation pour encourager la consommation responsable et la protection de l'environnement. La coopération mondiale, l'engagement politique et les approches systémiques sont essentiels pour s'attaquer aux questions transfrontalières liées à la gestion des terres et de l'eau et pour rendre les systèmes alimentaires plus résilients et assurer la conservation de la biodiversité dans la région.
5. Au nom de la FAO, M. Nabil Gangi, Fonctionnaire chargé du Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le Gouvernement hongrois pour son excellente coopération et son accueil. Il a souligné l'importance du travail de la Commission pour répondre aux besoins et surmonter les obstacles auxquels la région était confrontée en matière de développement des différents secteurs de l'agriculture. Il a dit espérer que la 43<sup>e</sup> session de la Commission permettrait d'examiner les questions les plus significatives s'agissant de l'utilisation durable des ressources en terres et en eau dans la région.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

6. La Commission a adopté l'ordre du jour, tel qu'il figure à l'annexe A du présent rapport, et le calendrier.

## NOMINATION DES RAPPORTEURS

7. M<sup>me</sup> Ekaterina Vybornova (Fédération de Russie) et M. Gonzalo Eiriz (Espagne) ont été nommés rapporteurs de la Commission.

**THÈME TECHNIQUE PRINCIPAL: UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES  
EN TERRES ET EN EAU EN EUROPE ET EN ASIE CENTRALE**

**UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES EN TERRES ET EN  
EAU EN EUROPE ET EN ASIE CENTRALE**

8. M<sup>me</sup> Tania Santivañez, Fonctionnaire agricole du Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, a présenté le document d'introduction portant la cote ECA/43/23/3, qui donne un aperçu de l'importance des ressources naturelles pour l'agriculture, et de leur interconnexion avec les ressources en terres et en eau, dans la perspective de systèmes agroalimentaires durables et résilients. Les systèmes de production agricole exercent une pression énorme sur les terres, les sols et l'eau, en particulier dans les localités rurales, où la base de ressources est limitée et où la dépendance vis-à-vis des ressources en terres et en eau est forte. La gestion non viable des terres, des sols et des ressources en eau conduit à la dégradation des terres, l'érosion, la diminution de la qualité des sols, la pollution des sols et de l'eau et la baisse du niveau des nappes phréatiques. Tous ces effets ont pour conséquence une diminution de la production végétale et animale, qui a des incidences directes sur la sécurité alimentaire et la santé humaine.

9. M<sup>me</sup> Santivañez a souligné qu'il était urgent de relever les défis liés aux ressources en terres et en eau au moyen d'une gouvernance efficace et de la mise en œuvre de politiques intégrées relatives aux terres et à l'eau. L'objectif de faire progresser la gouvernance des terres et de l'eau est inscrit dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et ses quatre améliorations, ainsi que dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les débats de la Commission visent i) à favoriser la collaboration et la coordination entre les acteurs, dans l'idée de parvenir, en matière de ressources en terres et en eau, à des politiques et des réglementations intégrées entre les secteurs et pays, et ii) à trouver des solutions pratiques et formuler des recommandations pour améliorer la gouvernance des terres et des eaux et atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région, et à en assurer la promotion.

**RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE ET DE LA DURABILITÉ DES  
SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES NATIONAUX GRÂCE À UNE  
GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN TERRES ET EN EAU  
EN EUROPE ET EN ASIE CENTRALE**

10. La Commission a examiné le document portant la cote ECA/43/23/4 Rev.1.

11. La Commission a recommandé que les membres:

- a) **établissent et promeuvent** des mécanismes de coordination entre les secteurs de l'eau et des terres, en procédant dans un premier temps à une analyse des mécanismes existants dont on pourrait se servir pour introduire le concept de nexus terres-eau et institutionnaliser la coordination, sans encombrer le paysage institutionnel, souvent déjà complexe et fragmenté;
- b) **améliorent et affinent** les cadres nationaux d'action afin de tenir compte du facteur eau dans la planification de l'utilisation des terres, en encourageant l'adoption de solutions fondées sur les écosystèmes et la collaboration entre les secteurs, avec la participation des communautés locales – soutenue par des incitations financières –, en intégrant les enjeux liés au genre et les minorités;
- c) **appuient**, au niveau régional, la coordination et la planification, de manière à mieux gérer les arbitrages, à favoriser les synergies et à améliorer la cohérence entre les secteurs de l'eau, de

l'agriculture, des terres et de l'énergie, en intégrant les aspects qui présentent un intérêt particulier et qui sont prioritaires pour tous les membres d'une structure régionale donnée;

- d) **veillent à prendre et à promouvoir des mesures** pour accroître la productivité des terres et de l'eau, en encourageant la création d'un environnement favorable marqué par une volonté politique forte et des politiques rigoureuses, en vue de parvenir à la sécurité alimentaire, d'assurer une production durable et d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable (ODD);
  - e) **assurent le développement et le maintien** des capacités nécessaires pour financer les projets de gestion intégrée des terres et de l'eau en évaluant et en consignnant les résultats de ces projets au moyen d'analyses coût-avantage systématiques afin de favoriser les investissements multisectoriels, et en mettant au point des modèles fonctionnels qui encouragent les partenariats public-privé.
12. Par ailleurs, la Commission a:
- a) **encouragé** la FAO à adopter l'approche axée sur le nexus eau-énergie-alimentation-écosystème, en prenant en compte l'ensemble de ces dimensions, en particulier dans le cadre de l'appui apporté à la coordination et à la planification intersectorielles au niveau régional;
  - b) **invité** la FAO à collaborer avec les gouvernements afin d'établir des cadres de collaboration pour garantir l'instauration d'une approche inclusive et durable en matière de planification, de financement, de gouvernance et de mise en œuvre de la gestion des eaux transfrontières et pour lutter contre la dégradation des sols, de façon à assurer la conservation et la qualité des ressources en eau et en terres et la réalisation des ODD.
13. La Commission a pris note d'une demande adressée à la FAO l'invitant à mettre à disposition l'ensemble des documents d'information et leurs traductions en temps utile.

## **GOVERNANCE FONCIÈRE ET NEUTRALITÉ EN MATIÈRE DE DÉGRADATION DES TERRES EN EUROPE ET EN ASIE CENTRALE**

14. La Commission a examiné les documents portant respectivement les cotes ECA/43/23/5 et ECA/43/23/6.
15. La Commission a formulé les recommandations suivantes:
- a) **inscrire** la gouvernance foncière dans les initiatives de gestion des ressources naturelles, y compris pour la neutralité en matière de dégradation des terres, afin d'assurer la gestion durable des terres agricoles, des forêts, des pêches, des parcours, des bassins hydrographiques et autres ressources naturelles;
  - b) **adopter** une approche intégrée fondée sur le nexus terre-eau, en prenant en compte les liens d'interdépendance entre les ressources et en coordonnant les activités des institutions qui s'occupent de la gestion des ressources en terres et en eau afin d'en renforcer les effets et d'éviter qu'elles ne se chevauchent;
  - c) **renforcer** l'égalité de genre, améliorer l'accès des femmes, des hommes et des jeunes à la terre et promouvoir l'exercice de leurs droits fonciers, accroître la prise en compte des questions de genre dans la concrétisation de la neutralité en matière de dégradation des terres et assurer la participation des femmes, des hommes et des jeunes à la prise de décisions;
  - d) **renforcer** les capacités de suivi quant à la neutralité en matière de dégradation des terres, y compris la prise en compte de la gouvernance foncière, notamment en convenant d'un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer les caractéristiques biophysiques et socioéconomiques;

- e) **renforcer** la sécurité des droits sur les ressources en terres et en eau en mettant en application les principes des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans les politiques nationales afin que les droits fonciers légitimes soient reconnus, respectés et préservés;
  - f) **favoriser** le développement et le renforcement des marchés fonciers agricoles et accroître les investissements privés et publics à l'appui d'une gestion durable des ressources en terres; **intensifier** les efforts visant à renforcer les outils de suivi et les instruments d'action pour accroître la sécurité des droits sur les ressources en terres et en eau au profit des agriculteurs, et plus particulièrement des petits exploitants, dans la région;
  - g) **mettre en œuvre** des instruments de remembrement des terres à buts multiples pour une gestion intégrée des terres et de l'eau afin d'améliorer la structure des exploitations agricoles lorsqu'elle est inefficace et de contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ces effets, à la neutralité en matière de dégradation des terres, à la remise en état du milieu naturel, à l'enrichissement de la biodiversité et à l'amélioration des conditions environnementales, en veillant à ce que ces instruments permettent de limiter d'éventuelles répercussions négatives, comme l'appauvrissement de la biodiversité.
16. La Commission a encouragé la FAO à:
- a) **promouvoir** l'utilisation des Directives volontaires du CSA sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition et les recommandations de politique générale du CSA sur la promotion de la participation et de l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires pour la sécurité alimentaire et la nutrition;
  - b) **renforcer** les outils d'aide à la prise de décisions fondées sur des éléments concrets et continuer de soutenir l'élaboration de politiques et de programmes (en faisant fond autant que possible sur ceux qui existent déjà) qui permettent de consolider les approches intégrées et territoriales à l'appui de la neutralité en matière de dégradation des terres et d'une meilleure gouvernance foncière, tout en assurant le développement durable et la coopération dans la région;
  - c) **prendre en considération** les éléments et les principes de l'agroécologie au moment de concevoir et de promouvoir des solutions pour la préservation et la régénération des sols et pour la gestion de l'eau.

## **IMPORTANCE DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU POUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN EUROPE ET EN ASIE CENTRALE**

17. La Commission a examiné le document portant la cote ECA/43/23/7.
18. La Commission a formulé les recommandations suivantes:
- a) **mettre en œuvre** sans tarder des mesures concrètes qui contribueront au renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en eau et de la gouvernance de l'eau et qui permettront d'accélérer la réalisation des ODD, notamment de l'ODD 6;
  - b) **renforcer** la coopération intrarégionale en mettant l'accent sur l'harmonisation des cadres juridiques et la promotion de mécanismes propres à favoriser une gouvernance uniforme des ressources en eau;

- c) **promouvoir** des approches intégrées dans le but de mettre au point des stratégies concertées en matière de gestion des ressources en terres et en eau, qui garantissent la participation de toutes les parties prenantes;
  - d) **prendre acte** de la nécessité de disposer de systèmes efficaces de surveillance et d'alerte rapide pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur le nexus eau-énergie-alimentation-écosystème;
  - e) **mobiliser** des financements suffisants en trouvant des mécanismes permettant de soutenir les initiatives locales en matière de gouvernance de l'eau;
  - f) **renforcer** la résilience face au changement climatique et miser en priorité sur l'efficacité de l'utilisation de l'eau, la productivité et l'agriculture durable pour contrer les effets du changement climatique sur les ressources en eau;
  - g) **assurer** la transparence et la reddition de comptes en mettant en œuvre des mécanismes de gouvernance de l'eau qui soient transparents et mettent l'accent sur la participation du public, notamment en mobilisant les petits exploitants pratiquant l'agriculture familiale;
  - h) **améliorer** la coopération transfrontière entre les bassins hydrographiques, y compris les aquifères, et faire de l'eau un moteur essentiel du développement durable, de la transition verte et de la paix;
  - i) **encourager** le recours à des systèmes d'irrigation de pointe pour réduire les pertes et le gaspillage de ressources en eau;
  - j) **encourager** l'introduction de cultures qui sont moins gourmandes en eau et se prêtent mieux à la culture dans des conditions climatiques changeantes.
19. La Commission a invité la FAO à:
- a) **promouvoir** des plateformes pour le dialogue, le partage des connaissances et la prise de décision concertée entre les pays, les régions et les parties prenantes, et contribuer au développement de l'agriculture numérique et de systèmes de suivi;
  - b) **affecter** des ressources aux programmes de renforcement des capacités en matière de gestion des ressources en eau et encourager la coopération entre les pays aux fins du partage des connaissances spécialisées et des pratiques optimales;
  - c) **étudier** et **promouvoir** des modèles innovants de financement et de gestion de l'eau, fondés sur des collaborations public-privé et des collaborations internationales;
  - d) **aider** les pays à comprendre les incidences élargies du changement climatique sur leurs ressources en eau, soutenir la mise au point de stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique et promouvoir des mesures encourageant une utilisation efficace des ressources en eau;
  - e) **promouvoir** la transparence de la gouvernance en aidant les pays à renforcer leurs mécanismes d'application et à assurer le respect des directives relatives à l'eau;
  - f) **prêter appui** aux pays de la région grâce à la collecte et à l'analyse de données sur les effets du changement climatique, notamment sur la pénurie d'eau, les sécheresses et les inondations;
  - g) **aider** les gouvernements de la région à prendre des mesures efficaces pour mettre en œuvre des réformes dans le domaine de la gouvernance des bassins hydrographiques et des ressources en eau et **fournir** des informations techniques fiables reposant sur des données scientifiques et factuelles;
  - h) **poursuivre** son engagement et ses initiatives programmatiques en faveur d'une gestion plus durable et mieux intégrée des sols et de l'eau en mobilisant les ressources nécessaires grâce à l'appui des institutions financières internationales, des partenaires et des membres.
20. La Commission **a pris note** du fait qu'il manquait des informations sur certains textes de loi de la Géorgie dans le document d'information portant la cote ECA/43/23/7.

## RIPOSTE DE LA FAO FACE AUX MULTIPLES CRISES TOUCHANT L'EUROPE ET L'ASIE CENTRALE

21. La Commission a examiné le document ECA/43/23/8 Rev.1.1.
22. La Commission
- a) **a félicité** la FAO pour les efforts qu'elle déploie en Ukraine et dans les pays voisins et a noté avec satisfaction l'attention portée à la reconstruction et au redressement de l'Ukraine;
  - b) **a condamné** fermement l'agression de la Russie contre l'Ukraine, les attaques systématiques menées par la Russie contre les infrastructures portuaires, les dispositifs de transport de céréales et les installations de stockage en Ukraine et a appelé la Russie à cesser immédiatement les hostilités afin que la production agricole puisse reprendre à plein régime et être exportée sans entrave depuis l'Ukraine;
  - c) **s'est déclarée** préoccupée par les incidences négatives que pourrait avoir la guerre en Ukraine sur les tendances observées dans la région et dans le monde, ce qui constitue un obstacle majeur au progrès, et a souligné que si l'Initiative relative à la sécurité du transport des céréales et des denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens, dite «Initiative céréalière de la mer Noire», n'était pas maintenue, l'insécurité alimentaire et la malnutrition risquaient de s'aggraver dans les régions les plus vulnérables du monde;
  - d) **s'est félicitée** de l'action menée par la FAO visant à atténuer et à surveiller les incidences de la guerre en Russie sur la sécurité alimentaire mondiale et sur l'Ukraine, a rappelé les décisions prises par le Conseil de la FAO à ses 169<sup>e</sup>, 171<sup>e</sup> et 172<sup>e</sup> sessions et par la 33<sup>e</sup> Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, a rappelé le rapport de la 43<sup>e</sup> Conférence de la FAO et a insisté sur la nécessité de continuer à mettre pleinement en œuvre ces décisions.
23. La Commission a formulé les recommandations suivantes:
- a) **Ne pas isoler** les marchés alimentaires nationaux des marchés alimentaires mondiaux et **participer** à la mise au point collective d'accords commerciaux qui permettent de renforcer la résilience des membres face aux chocs.
  - b) **Mettre en place** des interventions à caractère humanitaire et des mesures de protection sociale en faveur des groupes vulnérables de la population en Turquie et en Ukraine afin de faciliter la transition vers des pratiques plus durables et plus résilientes, et **offrir** aux réfugiés ukrainiens la possibilité de trouver un emploi dans le secteur agricole et dans d'autres secteurs des pays d'accueil et de contribuer à l'amélioration de la production et de la productivité.
  - c) **Faire en sorte que** l'alimentation saine soit abordable en mettant en place un ensemble complet de mesures ainsi qu'une collaboration multisectorielle et une coordination des politiques dans les systèmes alimentaires, en réorientant les aides publiques dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture et en transférant aux consommateurs les subventions qui étaient jusqu'ici destinées aux producteurs.
  - d) **Ne pas imposer** de restrictions ponctuelles à l'exportation qui perturbent le fonctionnement des marchés, font augmenter les prix des produits de base et exacerbent l'insécurité alimentaire, et **assurer** la stabilité de l'approvisionnement alimentaire en diversifiant les sources d'importation de denrées alimentaires.
  - e) **Améliorer** les infrastructures commerciales et la logistique afin de simplifier, de moderniser et d'harmoniser les processus d'importation et d'exportation au sein de la région.

- f) **Accélérer** l'adoption par les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce de l'Accord sur la facilitation des échanges, qui comporte des dispositions visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises.
- g) **Promouvoir** les investissements agricoles responsables permettant d'accroître la résilience et la productivité, à l'appui de la sécurité alimentaire des communautés rurales, notamment en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Les mesures favorisant l'intégration doivent cibler les groupes vulnérables en tenant compte des questions de parité hommes-femmes, du statut socioéconomique et de l'appartenance ethnique. **Mettre en œuvre** des politiques qui permettent aux femmes et aux jeunes des zones rurales d'accéder à des opportunités génératrices de revenus, tout en réduisant les inégalités. Dans les pays où les réfugiés ukrainiens sont nombreux, **offrir** des compétences et une formation linguistique favorisant l'intégration dans les systèmes agroalimentaires, tout en apportant un soutien essentiel aux parents pour la garde de leurs enfants.
- h) **Investir dans** les technologies numériques et **promouvoir** leur utilisation dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, notamment les technologies relevant de l'agriculture de précision, les plateformes numériques permettent d'obtenir des informations sur les prix, les nouveaux débouchés commerciaux et les nouvelles filières de distribution, le passage au numérique dans les procédures d'inspection et de certification, l'utilisation d'outils numériques pour surveiller et analyser les incidences de la guerre sur l'agriculture, et prendre des décisions en connaissance de cause aux fins du renforcement de la sécurité alimentaire et de la production agricole.
- i) **Établir** des services vétérinaires et des systèmes de surveillance des maladies animales et **renforcer** ceux qui sont déjà en place, en investissant dans la formation, les infrastructures et les ressources permettant d'accroître les capacités des professionnels de la médecine vétérinaire et en promouvant des pratiques agricoles durables telles qu'une meilleure gestion des aliments pour animaux et la conservation des pâturages
- j) **Renforcer** les outils d'information, d'évaluation et d'analyse en matière de sécurité alimentaire et de nutrition afin d'assurer la mise à disposition d'informations actualisées et de données ventilées en fonction du genre qui permettent d'étayer les politiques et les programmes relatifs à la nutrition et à la sécurité sanitaire des aliments aux niveaux mondial, national et infranational.
- k) **Élaborer** de nouvelles stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire (ou améliorer celles qui sont déjà en place) qui permettent non seulement de faire face aux conséquences des chocs, à court terme, mais aussi de reconstruire en mieux après les crises, en répondant aux besoins aussi bien pratiques que stratégiques des personnes les plus touchées, et en adoptant des approches globales de nature à améliorer la résilience à long terme des systèmes agroalimentaires et de favoriser une alimentation saine à un prix abordable.
- l) **Promouvoir** la coopération régionale en matière de science et d'innovation et **favoriser** l'échange de connaissances et le partage de l'expérience acquise entre les établissements de recherche, les universités et le secteur privé, afin d'améliorer la résilience des systèmes agroalimentaires.
24. La Commission:
- a) **a souligné** l'importance que revêtait l'action menée par la FAO pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région;
- b) **a mis l'accent** sur le travail de sensibilisation réalisé par l'Organisation, notamment sa collaboration avec la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement;
- c) **a suggéré** que la prochaine session de la Commission européenne d'agriculture soit consacrée aux thèmes suivants: i) le système alimentaire dans l'environnement urbain, ii) la situation des

crédits destinés aux investissements dans le secteur agricole, iii) la prise en compte des avis formulés, dans les documents d'orientation de la FAO concernant la région.

## **PROGRESSER VERS L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS LA RÉGION: INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS**

25. La Commission a examiné le document portant la cote ECA/43/23/7.
26. La Commission a recommandé que **la FAO et les membres:**
  - a) **tiennent compte** de la problématique du genre ainsi que des vues et priorités communes des femmes rurales lors de l'élaboration de cadres normatifs, juridiques et stratégiques et **veillent** à ce que les femmes rurales ne soient pas davantage reléguées à l'arrière-plan des politiques publiques et des allocations budgétaires;
  - b) **renforcent** la production de données factuelles et de statistiques sur l'égalité de genre pertinentes au regard du développement agricole et rural de façon à ce que l'élaboration de politiques et la mise en œuvre de programmes ainsi que leur suivi et leur évaluation tiennent compte de la dimension de genre et puissent ainsi être efficaces et durables;
  - c) **continuent de concourir** à l'autonomisation des femmes rurales comme chefs de ménage, agricultrices et actrices du développement rural afin qu'elles participent à la gouvernance à tous les niveaux, et **incluent** les femmes rurales d'origines diverses dans la planification stratégique et la prise de décisions;
  - d) **améliorent** l'accès des femmes aux intrants et aux ressources en effectuant des analyses précises des disparités entre les hommes et les femmes afin que les interventions puissent être conçues de façon à supprimer les obstacles structurels;
  - e) **élaborent** des politiques et des programmes économiques ciblés offrant aux femmes rurales des possibilités variées et durables de création de revenus grâce à l'emploi décent, à l'entrepreneuriat et à l'inclusion dans les chaînes de valeur et réduisant l'écart salarial entre les femmes et les hommes ainsi que la charge de travail non rémunérée des femmes;
  - f) **adoptent** des politiques de protection sociale porteuses de transformation propres à améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance des femmes rurales, à mettre en évidence le rôle des femmes dans la prise en charge des soins et des travaux domestiques non rémunérés et à réduire cette charge;
  - g) **améliorent** l'accès des femmes à la terre, aux moyens de production agricoles et aux services financiers ainsi que l'investissement dans l'éducation des filles et les débouchés professionnels des femmes. De telles politiques doivent être accompagnées d'investissements visant à améliorer les infrastructures physiques et sociales dans les zones rurales ainsi que de mesures de protection sociale, notamment des dispositifs de protection de l'enfance, lesquels, en plus de favoriser l'autonomisation des femmes rurales, produiront également des résultats sur le plan du droit à une alimentation adéquate et contribueront à renforcer la résilience des populations;
  - h) **continuent** à approfondir les échanges transversaux entre les ministères et les autres parties prenantes au sujet des questions de genre dans le domaine des systèmes alimentaires et agricoles;
  - i) **rappellent** qu'il est nécessaire d'accorder une attention particulière à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes dans le contexte des urgences humanitaires, des crises climatiques et des conflits et de tenir compte des enfants, qui peuvent représenter jusqu'à la

moitié des personnes touchées lors des crises et des urgences et dont la prise en charge continue d'être assurée principalement par les femmes.

27. La Commission a recommandé que les membres:

- a) **appuient** les initiatives de promotion menées par la FAO dans les domaines prioritaires susmentionnés et **s'engagent** à prendre des mesures concrètes pour mettre fin aux inégalités persistantes qui freinent les progrès en faveur d'une agriculture durable, de la sécurité alimentaire et de l'élimination de la pauvreté;
- b) **investissent** dans les infrastructures physiques et sociales dans les zones rurales pour réduire la charge que représentent les tâches domestiques et les activités de soins non rémunérées effectuées par les femmes;
- c) **soulignent** le rôle fondamental que les hommes ont à jouer dans la lutte en faveur de l'égalité de genre, et prennent conscience des violences fondées sur le genre et des conditions de travail précaires dans le secteur agricole et s'y attaquent;
- d) **réalisent** des analyses approfondies des disparités entre les hommes et les femmes et de leurs causes profondes afin que les interventions puissent s'attaquer aux obstacles structurels qui empêchent les femmes rurales de se procurer des ressources, notamment les intrants, les connaissances et les compétences essentiels pour la production agricole.

28. La Commission a **recommandé que la FAO accorde la priorité** aux approches tenant compte de la problématique du genre et accentue l'appui fourni en vue d'améliorer la prise en compte des questions de genre dans le contexte du développement agricole et rural, et ce dans le cadre de toutes les activités d'assistance technique.

## **PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LE BUREAU RÉGIONAL DE LA FAO POUR L'EUROPE ET L'ASIE CENTRALE EN CE QUI CONCERNE LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS FORMULÉES LORS DE LA 42<sup>E</sup> SESSION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE**

29. La Commission a examiné le document portant la cote ECA/43/23/7.

30. La Commission a pris note des progrès accomplis par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale en ce qui concerne les principales recommandations formulées lors de la 42<sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture et:

- a) **a noté et salué** le nombre remarquable d'activités relatives aux systèmes alimentaires menées dans plusieurs pays et l'attention accordée par le Bureau régional de la FAO à la question de la transformation des systèmes alimentaires dans la région Europe et Asie centrale;
- b) **a encouragé** la FAO à continuer de promouvoir et de cultiver la volonté politique d'œuvrer de façon cohérente et globale dans le domaine de la transformation des systèmes alimentaires et à la collaboration avec les autres partenaires de développement;
- c) **a souligné** qu'il était important de réorienter les politiques agricoles et de mettre en adéquation les objectifs en matière de systèmes agricoles et alimentaires durables, de compétitivité agricole, et de sécurité alimentaire et nutrition avec les défis que posent l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, et la perte de biodiversité;

- d) **a noté** la nécessité de poursuivre les efforts visant à faciliter la coopération et les partenariats – en particulier dans le domaine de la gestion et la gouvernance des ressources en terres et en eau – aux fins de la gestion efficace de ces ressources naturelles, qui sont essentielles pour faire face à la pénurie d'eau et aux effets néfastes du changement climatique;
- e) **a noté** la nécessité d'adopter une approche globale qui réponde aux inégalités dans les systèmes alimentaires, promeuve les approches fondées sur les droits humains et, en particulier, autonomise les groupes vulnérables et marginalisés dans le contexte de la viabilité sociale afin de garantir à tous une alimentation abordable, durable et saine; il a été aussi question d'autonomiser les jeunes, en tant qu'agents du changement, afin qu'ils contribuent à façonner les systèmes alimentaires;
- f) **s'est félicitée** de l'utilisation des produits du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en matière de politiques comme principale référence dans ce processus de transformation, comme: i) les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition; ii) les recommandations de politique générale sur l'agroécologie et d'autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables; et iii) les recommandations de politique générale visant à promouvoir la participation et l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires;
- g) **est convenue** que les systèmes alimentaires devaient également comprendre les systèmes alimentaires urbains, car les villes sont au cœur de cette transformation, comme il est indiqué dans l'édition de 2023 du rapport intitulé *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*;
- h) **s'est félicitée** des progrès accomplis dans le suivi ainsi que la collecte et l'analyse de données permettant d'obtenir des informations actualisées sur les systèmes alimentaires qui ont fait face à de multiples chocs, notamment des phénomènes météorologiques destructeurs, la pandémie de covid-19 et la guerre en Ukraine – questions qui ont déjà été évoquées dans le document d'information ECA/43/23/8 Rev.1;
- i) **a noté** le rôle clé du suivi de la situation et de la mise en œuvre d'interventions dans l'atténuation des conséquences négatives et le renforcement de la résilience des systèmes alimentaires, et a rappelé les recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et des outils d'analyse y afférents, en cours d'élaboration, dans ce contexte;
- j) **a souligné** qu'il importait de promouvoir encore des politiques relatives aux systèmes alimentaires qui améliorent la disponibilité d'aliments sans dangers et nutritifs, rendent plus abordable une alimentation saine et durable, et donnent aux consommateurs les moyens de choisir des aliments bons pour leur santé, et **s'est félicitée** du fait que l'amélioration des connaissances de base des consommateurs en matière d'alimentation soit une priorité de la FAO dans la région;
- k) **a encouragé** la FAO à élaborer l'approche du coût réel et à travailler sur la réforme des mesures d'incitation et des subventions publiques;
- l) **a demandé** à la FAO de renforcer les mesures prises pour lutter contre les pertes et gaspillages de nourriture et **a encouragé** la FAO à assurer un suivi des recommandations concernant le soutien de la gestion durable des ressources naturelles, de la pêche et de l'aquaculture, la promotion de l'approche «Une seule santé», et la mise en relief de l'importance de la sécurité sanitaire des aliments en tant qu'élément clé d'une alimentation saine;
- m) **s'est félicitée** de la prise en compte par la FAO, dans ses futures mesures, des six principaux domaines d'action énoncés dans l'appel à l'action du Secrétaire général de l'ONU lors du Bilan 2 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, en particulier pour ce qui est de l'intégration des stratégies concernant les systèmes alimentaires dans les politiques nationales relatives au développement durable, à la nutrition et la santé, à la croissance économique, au climat et à la nature, à la promotion de formes de gouvernance inclusives et

participatives, et au renforcement de la participation des femmes, des jeunes et des peuples autochtones;

- n) **a encouragé** la FAO à recourir plus largement à l'agroécologie en tant qu'approche inclusive et effective pour la transformation des systèmes alimentaires; a invité les membres de la FAO à se joindre à la Coalition pour l'agroécologie et à renforcer l'action collective dans le domaine de l'agroécologie;
- o) **a noté** que la perte de biodiversité était l'une des trois crises (climat, biodiversité et pollution) et a encouragé les membres à prendre en considération le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, récemment établi, et la stratégie de la FAO visant à intégrer la biodiversité dans tous les secteurs, dans les efforts qu'ils déploient pour transformer les systèmes alimentaires.

## **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE**

31. La Commission a examiné la proposition présentée en vue de modifier le Règlement intérieur de la Commission européenne d'agriculture et s'est félicitée du travail de l'actuel Comité exécutif et du secrétariat de la FAO, qui ont élaboré ensemble le document en étroite concertation avec la Conseillère juridique de la FAO.

32. La Commission a approuvé le Règlement intérieur révisé de la Commission européenne d'agriculture, tel qu'il figure dans le document ECA/43/23/11.

## **ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

33. La Commission a élu M<sup>me</sup> Lidija Popandonova (Macédoine du Nord) Présidente de la Commission européenne d'agriculture, M. Serkos A. Haroutounian (Grèce) premier Vice-Président, et M. Andrea Angeli (Italie) second Vice-Président de la Commission européenne d'agriculture.

34. La Commission, en procédant à un vote à bulletin secret, a élu M. Roman Diatka (Tchéquie), M. Michel Lévêque (France), M<sup>me</sup> Evelin Lantos (Hongrie), M<sup>me</sup> Liliana Martin (République de Moldova), M<sup>me</sup> Terezia Kramolišová (Slovaquie) et M. Yuriy Grynevetskyi (Ukraine) membres du Comité exécutif.

## **QUESTIONS DIVERSES**

35. La Commission n'a formulé aucune observation supplémentaire concernant les notes d'information examinées au titre du point «Questions diverses» et a pris acte des notes d'information présentées, à savoir les documents portant respectivement les cotes ECA/43/23/INF/4, ECA/43/23/INF/5 et ECA/43/123/INF/6.

---

## **DATE ET LIEU DE LA 44<sup>e</sup> SESSION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE**

36. La Commission s'est félicitée que la Hongrie ait proposé d'accueillir la 44<sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture à Budapest, en 2025. La session doit se tenir au moins six mois avant la 35<sup>e</sup> session de la Conférence régionale pour l'Europe. La 44<sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture devrait se tenir à Budapest (Hongrie), du 30 septembre au 3 octobre 2025, sous réserve de confirmation.

## **EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA SESSION**

37. Le rapport de la session a été adopté en bloc le 27 novembre 2023 avec les modifications apportées au paragraphe 22.

## ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

### I. Questions liminaires

1. **Adoption de l'ordre du jour et du calendrier**
2. **Élection des rapporteurs**

### II. Thème technique principal:

#### **Utilisation durable des ressources en terres et en eau en Europe et en Asie centrale**

#### 3. **Utilisation durable des ressources en terres et en eau en Europe et en Asie centrale**

Ce sujet a été choisi dans le but d'examiner de manière intégrée les difficultés liées à l'utilisation durable des ressources en terres et en eau en Europe et en Asie centrale. La dégradation des terres, la salinisation des sols, l'absence de mécanismes adéquats relatifs aux régimes fonciers, le stress hydrique et le changement climatique comptent parmi les principaux problèmes qui touchent la région. Les phénomènes extrêmes, tels que les sécheresses et les crues soudaines, sont devenus une réalité dans de nombreux pays, démontrant la nécessité d'une bonne gestion et d'une bonne gouvernance des ressources en eau – lesquelles doivent être assurées de façon intégrée et selon une approche transfrontière –, associées à une gestion durable des terres et des sols et à une bonne gouvernance des régimes fonciers. L'innovation consiste à établir des liens entre ces différents sujets à un haut niveau et à adopter une approche multidisciplinaire et multisectorielle.

Une approche régionale s'impose en ce qui concerne l'orientation stratégique et les structures de gouvernance des terres et de l'eau afin de garantir l'utilisation durable de ces ressources naturelles. Une telle approche contribuerait également à la mise en place de systèmes alimentaires plus résilients, à la promotion des services écosystémiques et à la conservation de la biodiversité dans la région. Cela permettrait aux pays de renforcer leur production de biens et services de façon durable, d'améliorer la nutrition et les moyens de subsistance et de mettre en commun les bonnes pratiques, les données d'expérience et les enseignements retenus, ce qui contribuerait à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier les cibles 6.4 et 15.3.

La gestion et la gouvernance intégrées des ressources en terres et en eau sont essentielles à l'utilisation durable de ces ressources. La Commission sera invitée à examiner de manière approfondie ces questions, qui constituent des sous-thèmes du principal thème technique. Chaque sous-thème englobera également des aspects transversaux du nexus terres-eau, en particulier le changement climatique, la biodiversité, l'égalité de genre et la sécurité alimentaire.

#### 4. **Renforcement de la résilience et de la durabilité des systèmes agroalimentaires nationaux grâce à une gestion intégrée des ressources en terres et en eau en Europe et en Asie centrale**

Les terres et l'eau sont essentielles au développement agricole durable. Or, plusieurs pays en Europe et en Asie centrale sont soumis à un stress hydrique et sont de plus en plus touchés par la dégradation des terres et la salinisation des sols. Il en résulte une pression croissante sur des ressources hydriques limitées, laquelle entraîne une rude concurrence entre tous les secteurs autour des ressources en eau, réduisant la disponibilité de l'eau pour les systèmes agroalimentaires durables, avec des conséquences dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de la sécurité alimentaire ainsi que de l'utilisation des terres et des régimes fonciers. La dégradation des forêts exacerbe encore ce problème, étant donné que les forêts jouent un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement en eau et la régulation de l'eau, et contribuent par conséquent à satisfaire les besoins du secteur agricole.

Dans le même temps, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de réformes du secteur agroalimentaire sont variables d'un pays à l'autre, en raison des difficultés que ceux-ci ont à définir des cadres juridiques et pratiques permettant une réelle coordination intersectorielle. L'analyse de la performance de ces politiques et la facilitation de l'élaboration de politiques améliorées et intégrées relatives aux terres et à l'eau dans le secteur agroalimentaire permettra de renforcer la gestion durable des ressources en terres et en eau dans la région.

La gestion intégrée des ressources en terres et en eau aura également des répercussions sur plusieurs dimensions transversales, qui influenceront à leur tour sur elle. Ainsi, une bonne gouvernance n'est possible que si les dimensions liées au genre sont adéquatement prises en compte. En outre, la gestion des ressources en terres et en eau doit tenir compte du changement climatique, de la conservation de la biodiversité, de l'utilisation durable des ressources naturelles, de la restauration des écosystèmes et de la sécurité alimentaire.

Les membres sont invités à mettre en commun leurs données d'expérience concernant la gestion intégrée des ressources en terres et en eau ainsi que leurs recommandations sur les politiques à mener pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable.

## **5. Gouvernance foncière et neutralité en matière de dégradation des terres en Europe et en Asie centrale**

Les problèmes tels que l'absence de transparence des systèmes de gouvernance foncière, la fragmentation des terres et leur utilisation inefficace sont courants dans plusieurs pays de la région. Au titre de ce sous-thème, la Commission est invitée à réfléchir aux façons d'améliorer la gouvernance foncière et les régimes fonciers dans le cadre d'une approche intégrée de la gestion durable des ressources naturelles, en particulier au moyen d'interventions de grande envergure portant sur la gestion des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la restauration des écosystèmes et la conservation de la biodiversité. Les possibilités qu'offrent le regroupement des terres à buts multiples et la constitution de réserves foncières fondés sur les bonnes pratiques en la matière dans les pays d'Europe occidentale seront également examinées.

La gouvernance durable des terres étant intimement liée à la réalisation et à la facilitation de la neutralité en matière de dégradation des terres, la deuxième partie de ce sous-thème porte sur cette seconde question. Imputable à des facteurs biophysiques et socioéconomiques et exacerbée par les effets du changement climatique, la dégradation des terres et des ressources naturelles constitue l'un des plus grands défis que plusieurs pays de la région doivent relever. Si tous les pays de la région sont parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, tous n'ont pas fixé de cibles en ce qui concerne la neutralité en matière de dégradation des terres, et tous rencontrent encore des obstacles à la mise en œuvre de la Convention.

La restauration des terres dégradées est vitale si l'on veut que les pays atteignent les multiples objectifs prioritaires fixés à l'échelle nationale et internationale relatifs à l'atténuation des effets du changement climatique, à l'amélioration des moyens d'existence, à la lutte contre la désertification, à la restauration des écosystèmes et à la conservation de la biodiversité. Un système robuste de suivi de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région doit être mis en place, parallèlement au renforcement des capacités institutionnelles et à la conception d'un cadre stratégique adapté.

Les membres sont invités à faire part de leur expérience concernant la façon dont la gouvernance des terres et les régimes fonciers peuvent contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires dans la région, compte tenu également de la nécessité de restaurer les terres dégradées et d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres. L'accent devrait également être mis sur les recommandations concernant les politiques à mener à l'appui d'une gestion durable des terres.

## **6. Importance de la gouvernance de l'eau pour le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en eau en Europe et en Asie centrale**

Les pénuries d'eau et les sécheresses que connaissent certains pays et les inondations et les crues soudaines que d'autres subissent constituent désormais une réalité dans la région Europe et Asie centrale. En outre, la répartition inégale des ressources en eau à différentes échelles (d'une région et d'un groupe social à l'autre) a occasionné des tensions d'origines multiples et eu des répercussions sur les systèmes agroalimentaires.

Pour améliorer la gestion de l'eau, il est nécessaire d'envisager les problèmes liés à l'eau sous différents angles, et de faire un usage stratégique des partenariats et des processus de délibération, en s'appuyant sur des méthodes de gestion axées sur les paysages et sur l'eau. Une approche à plusieurs niveaux peut permettre de couvrir les différents échelons de la hiérarchie de la gestion de l'eau. Il s'agit là de tenir compte des liens d'interdépendance existant entre les parties prenantes, l'objectif général étant de contribuer à pérenniser les moyens de subsistance, d'accroître la durabilité environnementale et de favoriser l'harmonie sociale, en s'appuyant sur l'interface entre changement climatique, égalité de genre et biodiversité. La plupart des pays de la région ont certes modifié leurs systèmes nationaux de gouvernance de l'eau pour que ceux-ci s'appliquent au niveau des bassins et élaboré des lois et des règlements régissant l'établissement de structures de gestion des bassins, mais font toujours face à la difficulté de devoir déterminer quels cadres juridiques et pratiques permettraient une bonne coordination intersectorielle et une bonne allocation des ressources en eau à l'échelle nationale.

Il est recommandé de renforcer encore les capacités régionales de dialogue et de mise en commun de données d'expérience et de connaissances spécialisées concernant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques relatives à l'eau, ce afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau, et notamment d'assurer la gestion transfrontière de l'eau et la coopération à cet égard. Par conséquent, la Commission est invitée à réfléchir à la question des différentes dimensions (sociale, écologique, politique et environnementale) et des différents niveaux (macro, méso et micro) de la gestion de l'eau, ainsi qu'aux facteurs en jeu et aux pratiques de gestion, notamment l'importance de la coopération transfrontière et du financement de la gestion de l'eau (au niveau macro du système de gouvernance), de la paradiplomatie (au niveau méso), et de l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau (au niveau micro). Les membres sont également invités à mutualiser l'expérience acquise.

## **III. Autres questions**

### **7. Riposte de la FAO face aux multiples crises touchant l'Europe et l'Asie centrale**

La région Europe et Asie centrale a été frappée par de multiples crises résultant de la guerre en Ukraine, des effets du changement climatique et, plus récemment, des tremblements de terre dévastateurs survenus en Türkiye début février 2023, qui ont provoqué une triple crise alimentaire, énergétique et financière. Ces crises ont provoqué la hausse brutale du coût des denrées alimentaires et de l'énergie, l'accélération de l'inflation, le durcissement des conditions financières, l'augmentation des factures des importations, la perturbation des chaînes d'approvisionnement alimentaire, l'endommagement des capacités logistiques et des infrastructures et la mise en péril de la sécurité alimentaire dans la région. Le niveau élevé des prix au détail des denrées alimentaires, de l'essence et des produits pétroliers demeure une préoccupation majeure. Si l'inflation globale a généralement ralenti depuis le pic atteint au premier semestre de 2022, l'inflation des prix des aliments demeure élevée. Les pays les plus vulnérables dans la région, notamment ceux d'Asie centrale, du Caucase du Sud, d'Europe de l'Est et des Balkans occidentaux ainsi que la Türkiye, sont les plus touchés par ces crises multiples, en particulier les segments les plus pauvres de la population.

Face à ces crises multiples, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a prêté un appui à court et à moyen terme aux pays touchés dans la région. La Commission sera invitée à évaluer les interventions que la FAO mène depuis deux ans face aux multiples crises frappant la région et à formuler des recommandations en vue d'améliorer ces interventions pour mieux répondre aux besoins des pays touchés et renforcer leur résilience.

## **8. Progresser vers l'égalité de genre dans la région: informations actualisées sur les progrès accomplis**

Ce point de l'ordre du jour est un point permanent des sessions de la Commission européenne d'agriculture (ECA). L'équipe du Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale chargée des questions d'égalité de genre fournira des informations actualisées sur les activités menées par le Bureau régional dans le cadre des engagements pris en vue d'intégrer cet aspect dans les interventions visant à promouvoir le développement et dans certaines activités destinées à faire progresser l'égalité de genre en zone rurale au sein de la région, au moyen du renforcement des connaissances, du dialogue et de la fourniture d'avis en matière de politiques. Un document de référence résumera les principales questions relatives à l'égalité de genre et à l'agriculture et présentera les conclusions de l'examen des évaluations qui ont été menées sur le thème du genre dans les pays de la région au cours des deux dernières années et qui rendent compte des évolutions régionales et de la situation des femmes rurales au vu de la pandémie de covid-19. Les membres seront invités à examiner l'action de la FAO en faveur de l'égalité de genre dans la région, à exposer leurs points de vue et à présenter les pratiques en vigueur dans leurs pays respectifs, assorties d'exemples, en ce qui concerne l'intégration des questions d'égalité de genre dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la malnutrition.

## **9. Progrès accomplis par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale en ce qui concerne les principales recommandations formulées lors de la 42<sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture**

Conformément aux recommandations sur la transformation des systèmes alimentaires aux fins de la lutte contre la malnutrition, que la Commission européenne d'agriculture a adoptées à sa 42<sup>e</sup> session en janvier 2022, le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale présentera des informations actualisées sur les activités menées récemment par l'Organisation en Europe et en Asie centrale en vue d'appliquer lesdites recommandations. La Commission sera invitée à prendre note du rapport et à formuler des observations, selon qu'il conviendra.

## **10. Modification du Règlement intérieur de la Commission européenne d'agriculture**

Conformément à l'article XII du Règlement intérieur de la Commission européenne d'agriculture, celle-ci sera invitée à examiner le projet d'amendement du Règlement intérieur présenté dans le document de session correspondant. Les amendements proposés visent à s'assurer que les dispositions du Règlement intérieur sont parfaitement en phase avec les politiques de la FAO en matière d'égalité de genre, à renforcer les dispositions relatives au remplacement des membres sortants du Comité exécutif et à adopter des dispositions claires en ce qui concerne le quorum nécessaire pour la prise de décisions par le Comité exécutif.

## **11. Élection du président de la Commission européenne d'agriculture, des premier et second vice-présidents et des autres membres du Comité exécutif**

Conformément à l'article II et à l'article III, paragraphe 1, du Règlement intérieur de la Commission européenne d'agriculture, celle-ci sera invitée à élire parmi les représentants le président, le premier vice-président et le second vice-président de l'ECA et six autres membres du Comité exécutif, pour un mandat de deux ans.

## **12. Questions diverses**

## **13. Date et lieu de la 44<sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture**

## **14. Examen et adoption du rapport de la session**

## **Clôture de la session**

## Pour information

### **Avancer sur la voie de la transformation numérique du secteur agricole et des zones rurales au moyen de stratégies nationales, de systèmes d'administration publique dématérialisée et des villages numériques: informations actualisées pour l'Europe et l'Asie centrale**

La FAO a lancé l'Initiative 1 000 villages numériques pour promouvoir les innovations numériques à l'appui d'un développement rural inclusif tenant compte des questions de genre et d'une transformation visant à rendre les systèmes agroalimentaires durables afin de favoriser la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

De plus, la FAO tire parti des technologies de l'information et de la communication pour mettre à l'essai et transposer à grande échelle les idées innovantes à fort potentiel pour l'alimentation et l'agriculture et accélérer leur production, faisant ainsi des services et des solutions d'«agriculture électronique» des biens publics mondiaux.

Le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale reconnaît le rôle décisif que joue l'agriculture électronique s'agissant d'accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires, de relever les défis causés par les crises mondiales et de réaliser les objectifs de développement durable. En réponse à ces défis et à ces demandes, la FAO en Europe et en Asie centrale a présenté ses priorités stratégiques pour l'agriculture électronique telles que définies au titre de l'approche baptisée «Digital REU 2022-2030» (Bureau régional numérique 2022-2030), qui consiste à faire de la transformation rurale inclusive, de la transition numérique et de l'innovation des priorités afin de donner aux petits exploitants, aux agriculteurs familiaux et aux jeunes davantage de moyens d'action.

La FAO en Europe et en Asie centrale joue un rôle crucial dans l'accélération de la concrétisation de ces priorités en offrant une assistance aux institutions et aux parties prenantes dans la région aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre d'initiatives porteuses de transformation dans le domaine du numérique.

Le document d'information donnera des renseignements sur les initiatives menées, les progrès accomplis sur la voie de l'accélération de la transformation numérique du secteur agricole dans la région Europe et Asie centrale et les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'expérience.

La Commission est invitée à prendre note des initiatives menées et des progrès accomplis.

### **Intégration de la science et de l'innovation dans les priorités régionales à l'appui de la transformation des systèmes agroalimentaires: progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action en Europe et en Asie centrale**

La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation a été adoptée par le Conseil de la FAO à sa 170<sup>e</sup> session à l'issue d'un processus consultatif inclusif et transparent et a été incorporée au Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 au titre des questions transversales. Elle constitue un outil visant à accélérer la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Un plan d'action mondial a été élaboré qui présente les principaux éléments des vastes travaux que mène la FAO dans le domaine de la science et de l'innovation. Ce plan est axé sur les trois piliers d'action, les neuf résultats escomptés et les deux facteurs de réussite de la Stratégie en matière de science et d'innovation. Le cadre de haut niveau mis au point en vue de l'élaboration des plans d'action régionaux, qui a été communiqué aux comités techniques en 2022, contenait un certain nombre de propositions de produits qui ont été par la suite révisées sur la base des observations formulées par les bureaux régionaux et sous-régionaux, les bureaux de pays et tous les axes de la FAO concernés.

Faisant fond sur la consultation sur la science et l'innovation tenue dans la région en 2021, le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale a défini et validé les orientations régionales du Plan d'action de la FAO accompagnant la Stratégie en matière de science et d'innovation, valables jusqu'en 2025, afin de libérer le potentiel transformateur de la science, la technologie et l'innovation et d'en accroître les capacités au moyen d'une action coordonnée et collective menée aux niveaux régional et national.

Le document d'information donnera un aperçu des raisons pour lesquelles la science et l'innovation sont essentielles à la recherche de solutions permettant d'atteindre les objectifs prioritaires de la FAO dans l'ensemble de la région Europe et Asie centrale. Il indiquera en outre les grandes orientations du plan d'action régional, fournira des renseignements sur les progrès accomplis sur la voie de sa mise en œuvre et présentera les faits saillants, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'expérience.

La Commission est invitée à prendre note des progrès accomplis sur la voie de la mise en œuvre du plan d'action régional.

### **Transformation des systèmes alimentaires en Europe et en Asie centrale: informations sur les activités de la FAO dans la région**

Il apparaît de plus en plus évident dans la région Europe et Asie centrale qu'une amélioration de la performance du secteur de l'alimentation et de l'agriculture s'impose si l'on veut surmonter les difficultés multiples liées à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition et aux inégalités et réduire le plus possible les contraintes s'exerçant sur l'environnement.

Les membres sont conscients qu'il importe d'opérer une transformation globale des systèmes alimentaires en vue de relever ces défis et de concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Au sein de la région Europe et Asie centrale, on observe des variations en ce qui concerne le degré de développement et les caractéristiques structurelles des systèmes alimentaires et la disponibilité des ressources naturelles.

Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires tenu en 2021 et le processus lui donnant suite dans la perspective du Bilan de 2023 après ce Sommet ont accru l'attention portée à la nécessité de transformer nos systèmes alimentaires en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, au moyen d'une approche globale reposant sur les dimensions sociale, économique et environnementale de la durabilité.

La FAO soutient activement les pays de la région aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de feuilles de route nationales qui soient en phase avec les objectifs de développement durable, au moyen d'évaluations complètes des systèmes alimentaires et de politiques concrètement applicables fondées sur des données factuelles, d'initiatives de renforcement des capacités techniques et de la mise en commun des connaissances.

Le document d'information fournira des renseignements actualisés concernant les activités menées par la FAO pour aider les pays à accélérer la transformation des systèmes alimentaires.

La Commission est invitée à prendre note des progrès accomplis et des initiatives mises en œuvre.

**LISTE DES DOCUMENTS**

ECA/43/23/1	Ordre du jour provisoire annoté
ECA/43/23/2	Calendrier provisoire
ECA/43/23/3	Utilisation durable des ressources en terres et en eau en Europe et en Asie centrale
ECA/43/23/4	Renforcement de la résilience et de la durabilité des systèmes agroalimentaires nationaux grâce à une gestion intégrée des ressources en terres et en eau en Europe et en Asie centrale
ECA/43/23/5	Gouvernance foncière dans le contexte de la gestion intégrée des terres et des eaux en Europe et en Asie centrale
ECA/43/23/6	Aperçu de la situation concernant la neutralité en matière de dégradation des terres en Europe et en Asie centrale
ECA/43/23/7	Importance de la gouvernance de l'eau pour le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en eau en Europe et en Asie centrale
ECA/43/23/8	Riposte de la FAO face aux multiples crises touchant l'Europe et l'Asie centrale
ECA/43/23/9	Progresser vers l'égalité des genres dans la région: informations actualisées sur les progrès accomplis
ECA/43/23/10	Progrès accomplis par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale en ce qui concerne les principales recommandations formulées lors de la 42 <sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture
ECA/43/23/11	Modification du Règlement intérieur de la Commission européenne d'agriculture
ECA/43/23/12	Élection du président de la Commission européenne d'agriculture, des premier et second vice-présidents et des autres membres du Comité exécutif

## SÉRIE INF

ECA/43/23/INF/1	Liste provisoire des documents
ECA/43/23/INF/2	Note d'information
ECA/43/23/INF/3	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres
ECA/43/23/INF/4	Avancer sur la voie de la transformation numérique du secteur agricole et des zones rurales au moyen de stratégies nationales, de systèmes d'administration publique dématérialisée et des villages numériques: informations actualisées pour l'Europe et l'Asie centrale
ECA/43/23/INF/5	Intégration de la science et de l'innovation dans les priorités régionales à l'appui de la transformation des systèmes agroalimentaires: progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action en Europe et en Asie centrale
ECA/43/23/INF/6	Transformation des systèmes alimentaires en Europe et en Asie centrale: informations sur les activités de la FAO dans la région

**Annexe C****DÉCLARATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE AU TITRE DU  
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR, «RIPOSTE DE LA FAO FACE AUX  
MULTIPLES CRISES TOUCHANT L'EUROPE ET L'ASIE  
CENTRALE»**

Monsieur le Président,

Ces dernières années, malgré tous les efforts déployés, la situation de l'environnement en Europe et en Asie centrale a beaucoup laissé à désirer. Cela est dû au changement climatique et à la pandémie de covid-19, mais aussi à de multiples crises.

Les accusations selon lesquelles la Russie provoque la famine et aggrave la situation de la sécurité alimentaire dans la région et dans le monde sont catégoriquement inacceptables. Pour information, le Conseil international des céréales a revu à la hausse ses prévisions d'exportations depuis la Russie pour la campagne agricole en cours, les portant à 48,6 millions de tonnes pour le blé et, si l'on tient compte de tous les types de céréales, à 58,6 millions de tonnes. Les prévisions de récolte pour la prochaine campagne sont de 128 millions de tonnes, dont 87 millions de tonnes de blé, cela, sans tenir compte de la Crimée. À l'issue du deuxième sommet Russie-Afrique, le président russe Vladimir Poutine a déclaré clairement que notre pays fournirait les quantités de nourriture nécessaires aux pays qui en ont besoin. En nous accusant, l'Union européenne tente de dissimuler sa propre influence destructrice sur les marchés alimentaires mondiaux, causée principalement par l'imposition de plus de 10 000 sanctions économiques unilatérales contre la Russie, qui est un acteur majeur et indépendant du commerce mondial. Les explications de la Commission européenne quant à l'absence de conséquences des sanctions infligées à la Russie pour la sécurité alimentaire mondiale ne sont rien d'autre qu'une feuille de vigne. D'ailleurs, avec ses sanctions, l'Union européenne nuit non seulement au monde entier, y compris aux pays qui sont dans le besoin, mais aussi à ses propres producteurs agricoles, qu'elle prive d'engrais, de combustibles et de lubrifiants abordables et de qualité.

Monsieur le Président,

La Russie a fidèlement rempli ses obligations dans le cadre de l'Initiative céréalière de la mer Noire. Cependant, au lieu d'aider les pays nécessiteux d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, cette initiative s'est muée en une exportation purement commerciale de denrées alimentaires ukrainiennes vers des pays déjà bien approvisionnés. Dans le même temps, la situation des livraisons russes de denrées alimentaires et d'engrais sur les marchés mondiaux s'est dégradée. L'Union européenne a continué d'étendre sa guerre de sanctions contre la Russie. Aucune des cinq questions systémiques, dont la solution permettrait d'éliminer les obstacles aux exportations agricoles russes, n'a été résolue. Quant aux décisions des 169<sup>e</sup>, 171<sup>e</sup> et 172<sup>e</sup> sessions du Conseil de la FAO et de la 33<sup>e</sup> session de la Conférence régionale pour l'Europe, elles ne sont pas le fruit d'un consensus, mais d'un vote.

Nous espérons que le secrétariat reflétera de manière équilibrée le débat qui a eu lieu et les différentes approches suivies par les pays pour évaluer la crise qui touche actuellement l'Europe et l'Asie centrale.

Je vous remercie de votre attention.

## Annexe D

**RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL**43<sup>rd</sup> SESSION OF THE EUROPEAN COMMISSION ON AGRICULTURE, 27 November 2023**VOTE RESULT SHEET**

Proposal: to reflect the minority view of the Russian Federation as a paragraph in the Report of the Session

27 November 2023, 11:30

**RESULT SHEET/RESULTATS/RESULTADOS/ РЕЗУЛЬТАТЫ****Roll Call Vote/Vote par appel nominal/Votación Nominal/ Поименное голосование**

Number of votes cast/ Nombre de suffrages exprimés/ Número de votos emitidos/ Количество поданных голосов	35
Majority required/ Majorité requise/ Mayoría requerida/ Требуемое большинство	18
Votes for/ Votes pour/ Votos en favour/ Голоса за	1
Votes against/ Votes contre/ Votos en contra/ Голоса против	34
Abstentions/ Abstenciones/ Воздержавшиеся	0

**Votes for:** Russian Federation  
**Votes pour:**  
**Votos en favor:**  
**Голоса за:**

**Votes against:** Austria, Belgium, Croatia, Cyprus, Czechia, Denmark, Estonia, Finland, France, Georgia, Germany, Greece, Hungary, Ireland, Israel, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Montenegro, Netherlands, North Macedonia, Poland, Portugal, Republic of Moldova, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, Ukraine, United Kingdom  
**Votes contre:**  
**Votos en contra:**

**Abstentions:**  
**Abstenciones:**  
**Воздержавшиеся:**

**No reply:** Armenia, Azerbaijan, Bosnia and Herzegovina, Iceland, Kazakhstan, Kyrgyzstan, Monaco, Norway, Tajikistan, Türkiye, Uzbekistan  
**Aucune réponse:**  
**Ninguna respuesta:**  
**Без ответа:**

**REJECTED/REPOUSÉE/RECHAZADA/ОТКЛОНЕНО**

**Elections Officer/ Fonctionnaire électorale/ El oficial de elecciones/ Сотрудник, ответственный за проведение голосования**



## Annexe E

## RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL

43<sup>rd</sup> SESSION OF THE EUROPEAN COMMISSION ON AGRICULTURE, 27 November 2023

## VOTE RESULT SHEET

Proposal: to commence the minority view of the Russian Federation with the words "The Commission noted.."

27 November 2023, 13:30

~~RESULT SHEET/RESULTATS/RESULTADOS/РЕЗУЛЬТАТЫ~~

ioe **Roll Call Vote/Vote par appel nominal/Votación Nominal/ Поименное голосование**

35 Number of votes cast/ Nombre de suffrages exprimés/ Número de votos emitidos/  
Количество поданных голосов  
18 Majority required/ Majorité requise/ Mayoría requerida/ Требуемое большинство  
1 Votes for/ Votes pour/ Votos en favour/ Голоса за  
34 Votes against/ Votes contre/ Votos en contra/ Голоса против  
0 Abstentions/ Abstenciones/ Воздержавшиеся

**Votes for:** Russian Federation  
**Votes pour:**  
**Votos en favor:**  
**Голоса за:**

orgia, Germany,  
negro, Netherlands,  
nia, Spain, Sweden,

**Votes against:** Austria, Belgium, Croatia, Cyprus, Czechia, Denmark, Estonia, Finland, France, Greece, Hungary, Ireland, Israel, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Montenegro, North Macedonia, Poland, Portugal, Republic of Moldova, Romania, Slovakia, Slovenia, Switzerland, Ukraine, United Kingdom  
**Votes contre:**  
**Votos en contra:**  
**Голоса против:**

**Abstentions:** -  
**Abstenciones:**  
**Воздержавшиеся:**

onaco, Norway,

**No reply:** Armenia, Azerbaijan, Bosnia and Herzegovina, Iceland, Kazakhstan, Kyrgyzstan, Montenegro, Tajikistan, Türkiye, Uzbekistan  
**Aucune réponse:**  
**Ninguna respuesta:**  
**Без ответа:**

## REJECTED/REPOUSÉE/RECHAZADA/ОТКЛОНЕНО

рудник,

Elections Officer/ Fonctionnaire électorale/ El oficial de elecciones/ Сотответственный за проведение голосования



## RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL

43<sup>rd</sup> SESSION OF THE EUROPEAN COMMISSION ON AGRICULTURE, 27 November 2023

### VOTE RESULT SHEET

Proposal: to insert into the Report of the Session a text proposal from Ukraine

27 November 2023, 11:00

### RESULT SHEET/RESULTATS/RESULTADOS/ РЕЗУЛЬТАТЫ

Nom	Number of votes cast	Nombre de suffrages exprimés	Número de votos emitidos						
<b>Roll Call Vote/Vote par appel nominal/Votación Nominal/ По голосованию</b>									
Adopted	35								
Abstentions	0								
Non-votes	0								
Invalid votes	0								
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; border: none;">                     Austria, Finland, France, Georgia, Germany, Luxembourg, Malta, Netherlands, Netherlands, Poland, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden,                 </td> <td style="width: 33%; border: none; text-align: center;">                     Votes-for                      Votes pour                      Votos en favor                      Голоса-за                 </td> <td style="width: 33%; border: none;">                     Austria, Belgium, Czechia, Cyprus, Croatia, Denmark, Greece, Hungary, Ireland, Israel, Italy, Latvia, Lithuania, North Macedonia, Poland, Portugal, Republic of Moldova, Switzerland, United Kingdom                 </td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none; text-align: center;">                     Votes-against                      Votes en contra                      Votos en contra                      Голоса-против                 </td> <td style="border: none; text-align: center;">                     Votes-against                      Votes en contra                      Votos en contra                      Голоса-против                 </td> </tr> </table>				Austria, Finland, France, Georgia, Germany, Luxembourg, Malta, Netherlands, Netherlands, Poland, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden,	Votes-for Votes pour Votos en favor Голоса-за	Austria, Belgium, Czechia, Cyprus, Croatia, Denmark, Greece, Hungary, Ireland, Israel, Italy, Latvia, Lithuania, North Macedonia, Poland, Portugal, Republic of Moldova, Switzerland, United Kingdom		Votes-against Votes en contra Votos en contra Голоса-против	Votes-against Votes en contra Votos en contra Голоса-против
Austria, Finland, France, Georgia, Germany, Luxembourg, Malta, Netherlands, Netherlands, Poland, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden,	Votes-for Votes pour Votos en favor Голоса-за	Austria, Belgium, Czechia, Cyprus, Croatia, Denmark, Greece, Hungary, Ireland, Israel, Italy, Latvia, Lithuania, North Macedonia, Poland, Portugal, Republic of Moldova, Switzerland, United Kingdom							
	Votes-against Votes en contra Votos en contra Голоса-против	Votes-against Votes en contra Votos en contra Голоса-против							
<b>Abstentions:</b> <b>Abstenciones:</b> <b>Воздержавшиеся:</b>									

Accepted/ Adoptada/ Aceptada/ Принято	Accepted/ Aceptada/ Aceptada/ Принято

**ADOPTEE/ADOPTÉE/ACERTADA/ПРИНЯТО**  
 Election Officer/ El oficial de elecciones/ Сотрудник,  
 ответственный за проведение голосования

**ADOPTED/ADOPTÉE/ACERTADA/ПРИНЯТО**  
 Elections Officer/ Funcionario,  
 responsable de la organización de las elecciones




## Annexe G

## RÉSULTATS DU VOTE À BULLETIN SECRET

43 <sup>rd</sup> SESSION OF THE EUROPEAN COMMISSION ON AGRICULTURE, BUDAPEST, 27 – 28 SEPTEMBER 2023		
REPORT OF BALLOT RÉSULTAT DU SCRUTIN RESULTADO DE LA VOTACIÓN	<b>1</b>	ELECT ON OF EXECUTIVE COMMITTEE MEMBERS, 2023 - 2025 ELECT ON DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF, 2023 - 2025 ELECCIÓN DE LOS MIEMBROS DEL DEL COMITÉ EJECUTIVO, 2023 - 2025

1. Ballot papers deposited	37
2. Abstentions	0
3. Defective ballots	0

4. Members casting valid votes	37
--------------------------------	----

5. Majority	19
-------------	----

Elected – Élu(s) – Elegido(s)		Not elected – Pas élu(s) – No elegido(s)		Eliminated – Eliminé(s) – Eliminado(s)	
Mr Roman DIATKA (Czechia)	37	Mr Murat TEMIRZHANOV (Kazakhstan)	10		
Ms Evelin LANTOS (Hungary)	37				
Ms Terézia KRAMOLIŠOVÁ (Slovakia)	37				
Mr Michel LEVEQUE (France)	35				
Ms Liliana MARTIN (Republic of Moldova)	34				
Mr Yuriy GRYNEVETSKYI (Ukraine)	32				

## Tellers/Scrutateurs/Escurtadores

Mr Branko SARAC (Montenegro)

Signature..... *B. Sarac*  
Date..... 28.09.23

Mr Gonzalo EIRIZ (Spain)

Signature..... *G. Eiriz*  
Date..... 28.09.23

Mr Ilja Betlem, Elections Officer, FAO

Signature..... *Ilja Betlem*  
Date..... 20/9/2023

## RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL

43<sup>rd</sup> SESSION OF THE EUROPEAN COMMISSION ON AGRICULTURE, 27 November 2023

### VOTE RESULT SHEET

Proposal: to adopt the draft Report of the 43<sup>rd</sup> Session *en bloc*

27 November 2023, 13:45

### RESULT SHEET/RESULTATS/RESULTADOS/ РЕЗУЛЬТАТЫ

#### Roll Call Vote/Vote par appel nominal/Votación Nominal/ Поименное

Country	Vote	Number of votes cast
Austria, Belgium, Bulgaria, Czechia, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Ireland, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Netherlands, Poland, Portugal, Republic of Korea, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, United Kingdom	For	23
Bulgaria, Czechia, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Ireland, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Netherlands, Poland, Portugal, Republic of Korea, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, United Kingdom	Against	0
Bulgaria, Czechia, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Ireland, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Netherlands, Poland, Portugal, Republic of Korea, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, United Kingdom	Abstention	0
Bulgaria, Czechia, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Ireland, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Netherlands, Poland, Portugal, Republic of Korea, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, United Kingdom	No reply	0
Bulgaria, Czechia, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Ireland, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Netherlands, Poland, Portugal, Republic of Korea, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, United Kingdom	None	0

**Annexe I****DÉCLARATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE FAISANT SUITE À  
L'ADOPTION DU RAPPORT SUR LES TRAVAUX MENÉS À LA  
43<sup>e</sup> SESSION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE**

La Fédération de Russie a l'honneur de prononcer la déclaration ci-après concernant l'adoption du rapport de la 43<sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture et demande qu'elle soit intégrée dans le rapport sous la forme d'une annexe.

La Fédération de Russie est extrêmement satisfaite des travaux menés lors de la 43<sup>e</sup> session de l'ECA, et plus particulièrement de la manière dont l'adoption du rapport s'est déroulée aujourd'hui. L'UE et ses États membres ont fait la démonstration de ce qu'est réellement une «approche fondée sur les règles». En résumé, ils ont modifié les règles de procédure et les usages au fur et à mesure, les adaptant en fonction de leurs intérêts. Bien qu'ils disposent d'une majorité numérique au sein de la Commission, l'UE et ses États membres ont refusé d'inclure dans le rapport un quelconque point de vue différent du leur et ont choisi de voter en faveur du rapport dans son intégralité. Nous considérons cela comme un aveu de faiblesse pur et simple. Être véritablement fort, ce n'est pas se cacher derrière la majorité ni refuser d'écouter d'autres points de vue.

Je vous remercie tous pour votre travail.